



Centre Arlequin,
8 rue G. Auguste de la Houlle
56400 Auray.
Tél : 02/97/24/36/76
Fax : 02/97/29/15/57

**INFORMATION AUX PARENTS
REGLEMENT INTERIEUR
TICKET SPORT LOISIRS**

Dossier d'inscription complété par le responsable légal de l'enfant (un dossier par année scolaire). Possibilité de donner l'autorisation d'inscrire l'enfant par une personne proche (autorisation écrite du responsable légal inclus dans ce dossier). Pas de réservation sans dossier d'inscription.

TICKET SPORT LOISIRS :

A partir de **8 ans (révolu) jusqu'à 12 ans inclus.**
Horaires de bureaux : **9h00-12h30 / 13h30-17h15.**

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Priorité aux enfants alréens (une semaine)

Dossier d'inscription complet, daté et signé par le **responsable légal de l'enfant**

Inscription en fonction des places disponibles

Pas d'inscription par téléphone

Programme consultable sur le site de la mairie : www.auray

Pièces à fournir à l'inscription :

- Vaccinations BCG/DTP obligatoires à jour (photocopie du carnet de santé), **si l'enfant n'est pas vacciné, joindre un certificat de non contre indication.**
- Attestation d'assurance responsabilité civile extra scolaire
- Brevet de natation si activité nautique
- Certificat de non contre indication et ORL pour l'activité plongée

Aucune inscription ne sera validée si le dossier n'est pas complet.

Paiement :

Le règlement sera fait à l'inscription. (les Bons caf, attestation caf et les chèques vacances ANCV sont acceptés).

Tout défaut de paiement fera l'objet d'un rappel avant d'être transmis au trésor public.

Les tarifs sont votés chaque année par le conseil municipal.

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT :

- Raisons médicales : accident, hospitalisations justifiées par un certificat médical.
- Evènements familiaux majeurs imprévisibles.
- Modifications des dates de congés des parents du fait de l'employeur de l'un des parents. (justification)

Ces justificatifs seront à présenter pour solliciter un remboursement.

A l'appui des renseignements précis donnés par les familles le service s'engage à contacter les familles en cas d'accident.

RESPONSABILITE :

La responsabilité du Service Education Jeunesse n'est engagée que pendant les temps d'activités.

Le fonctionnement est agréé par la direction départementale de la jeunesse et des sports.

L'encadrement répond aux exigences des qualifications requises.

Sans autorisation parentale écrite, aucun enfant ne pourra partir seul.

COMPORTEMENT DES PARTICIPANTS :

En accord avec le projet éducatif de la ville d'Auray, un comportement respectueux des jeunes est attendu à l'égard des autres jeunes, du personnel, des équipements mis à disposition.

En cas de non respect, des sanctions graduées, pourront être signifiées à l'enfant et aux parents allant du simple avertissement jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive.

HORAIRES :

Pour un bon fonctionnement et à l'égard du personnel, il est demandé aux parents de respecter les horaires de début et de fin d'activité. Celles-ci sont indiquées sur les plaquettes d'activités.

TENUES

Les enfants devront avoir une tenue adaptée par rapport à l'activité choisie. Pour une pratique sportive, un jogging avec une paire de chaussures de sport est suffisant, pour une activité manuelle (chantiers loisirs, modelage...), des vêtements ne craignant pas des salissures parfois irréversibles.

OBJETS PERSONNELS

Les enfants ne devront pas apporter d'objets de valeur (console, MP3...) pendant les activités. La ville d'Auray ne pourra être tenue comme responsable en cas de vol.

Par ce document, nous déchargeons la responsabilité de l'établissement et du personnel qu'il emploie si toutes les consignes ci-dessus n'étaient pas respectées.

A Auray, le 22 Janvier 2009

L'adjointe déléguée au service
Education Jeunesse et Sport

C. LE LEUCH